

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF2159

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 12 OCTIES

I. – À l’alinéa 15, substituer aux mots :

« 1^{er} janvier 2026 »,

les mots :

« lendemain de la promulgation de la loi n° xxx du xxx de finances pour 2026 ».

II. – Procéder à la même substitution à l’alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à une modification de la date d’entrée en vigueur du dispositif, rendue nécessaire par le vote du projet de loi finances pour 2026 en cours d’année 2026.